

Déchèteries

Les restrictions d'accès à nos 2 déchèteries intercommunales seront levées **à compter du mardi 23 juin prochain.**

A partir de cette date, ce sont de nouveau les modalités indiquées dans le règlement intérieur qui seront appliquées, notamment concernant la limitation des apports.

Les voici pour mémoire :

| Type de déchets | Particuliers | Professionnels |
|--|---------------------------|---------------------------|
| déchets acceptés en benne | 3 m ³ par jour | 5 m ³ par jour |
| végétaux et gravats déposés dans les box | 5 m ³ par jour | 8 m ³ par jour |
| huiles moteur et huiles alimentaires | 20 L par jour | 50 L par jour |
| Déchets Diffus Spécifiques (DDS) | 20 kg par jour | 30 kg par jour |

Je me permets toutefois de rappeler qu'un coffre ou une remorque trié en amont, à domicile, permet un déchargement beaucoup plus rapide sur site et par conséquent un temps d'attente diminué pour les usagers suivants.

N'hésitez pas également à communiquer sur le fait que les premières heures d'ouverture sont généralement les plus fréquentées et donc si possible, à éviter.

Cordialement,



Pascaline MENARD
Responsable du service déchets
06 07 34 93 39
p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle tertiaire - ZI Chartreuse-Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
Tél. 04 76 66 81 74 / Fax. 04 76 66 13 65